

Bilan de compétences

ALDAZIA

PROGRAMME DE FORMATION



LE BILAN DE COMPETENCES : un dispositif de formation permettant la réflexion sur son évolution professionnelle.

FORMULES	Entretiens individuels	Travail à distance	Durée totale	Tarif
KIMUA	10H	8H	18H	1300€
LORE	16H	8H	24H	1800€



PROGRAMME DU BILAN DE COMPETENCES

1) OBJECTIFS :

Le premier objectif est de permettre au stagiaire d'effectuer le point sur ses compétences, aptitudes et motivations afin de définir un nouveau projet professionnel.

Ainsi, ce temps de formation individuelle permet d'orienter ses choix au regard des aspirations personnelles, de la réalité économique et sociale de l'environnement dans lequel le stagiaire souhaite s'inscrire.

2) COMPETENCES VISEES :

- identifier sa trajectoire et donner du sens à son histoire personnelle et professionnelle
- permettre une meilleure connaissance de soi (sens, besoins, valeurs et personnalité)
- bâtir un parcours de formation, un projet professionnel cohérent
- vivre le changement
- trouver de la confiance en soi (capacités, besoins et envies....)
- développer la compétence à s'orienter

3) PUBLIC CONCERNE :

Le bilan de compétences est destiné à tout type de public (salarié, demandeur d'emploi, indépendant) quel que soit le niveau de qualification, le secteur et parcours professionnel.

Les locaux sont adaptés aux personnes à mobilité réduite. Pour les personnes en situation de handicap, nous travaillons en amont pour vous proposer une prestation adéquate.

4) PRÉREQUIS

Aucun prérequis de niveau n'est nécessaire pour commencer le bilan.



5) MODALITES

Durée: Selon la formule choisie

Type: Présentiel (distanciel possible)

Lieux : Locaux à Bayonne, Ixassou, Larceveau, Bidarray, Saint Palais et itinérant.

Méthodes et moyens pédagogiques: Tests spécifiques, questionnaires d'auto-évaluation, investigations professionnelles, enquêtes métiers, support pédagogique et cahier d'exercice AldaZia, remise d'une synthèse écrite.

Validation de la formation: Attestation de formation

4) DEROULEMENT :

Le bilan de compétences suit les trois phases (préliminaire, d'investigation et de conclusion) réglementaires du bilan de compétences. La durée dépend de la formule du bilan de compétences choisie par le(a) bénéficiaire.

Phase préliminaire :

Analyse de la demande, présentation de la démarche et définition des objectifs.

Phase d'investigation :

1. Bilan personnel et tests d'orientation et de personnalité :

- Analyse du parcours personnel et professionnel,
- Exploration des valeurs, centres d'intérêts, motivations et personnalité,
- Réflexion autour des équilibres de vie.

2. Analyse métier /marché et recherches documentaires :

- Exploration des voies d'évolution professionnelle possibles,
- Analyse des compétences : savoirs, savoir-faire et savoir-être,
- Identification des « possibles », définition du projet et du plan d'action.

Phase de conclusion :

Remise d'une synthèse écrite reprenant le projet, les points d'appui, les axes de progrès et le plan d'action

La durée totale du bilan de compétences inclut les temps d'entretien (présentiel ou distanciel) et les temps de travail guidé à l'aide du support numérique et du cahier d'exercice. Les temps de recherches personnelles et ceux consacrés aux enquêtes-métiers pour un minimum de 4 heures d'investigation, sont inclus dans la durée totale du bilan de compétences.



5) ACCOMPAGNEMENT PEDAGOGIQUE

Nous vous accompagnons personnellement pendant toute la durée du bilan, nous sommes votre référent permanent. Une seule et même personne avec laquelle vous pourrez travailler en confiance.

ALDAZIA garantit les compétences d'accompagnement et d'assistance de la formation à distance. Les formateurs d'ALDAZIA ont la qualité de consultant-e certifiés en évolution professionnelle et/ou possèdent une expérience significative dans l'accompagnement. Leurs références sont consultables sur le site internet d'AldaZia.

6) MOYENS DE SUIVI, D'EXECUTION DE L'ACTION ET SES RESULTATS :

- A l'issue du bilan de compétences, une synthèse sera analysée et partagée entre le consultant et le bénéficiaire. Ce document de restitution sera remis au bénéficiaire,
- Tout au long du bilan de compétences, le(a) bénéficiaire remplit une attestation de présence,
- A l'issue du bilan de compétences, le(a) bénéficiaire remplit un questionnaire de satisfaction lui permettant d'évaluer les apports de la formation,
- Six mois après la remise de la synthèse, le (la) formateur (trice) reprend contact avec le(a) bénéficiaire pour faire un point sur son projet, ses freins et ses réussites au cours d'un entretien (physique ou téléphonique).

7) INSCRIPTION ET DELAIS D'ACCES :

Toute demande de prestation s'accompagne de la transmission d'un devis précisant le montant (TTC) de la prestation, ainsi que ses dates de réalisation.

Le devis est transmis sous format électronique par email ou par voie dématérialisée par le biais de l'application moncompteformation.gouv.fr. L'identité numérique est nécessaire à l'utilisation du Compte Personnel de Formation (CPF).

La prestation, après acceptation du devis et signature du contrat ou de la convention de la formation, peut démarrer en respectant un délai minimum de 14 jours calendaires. Ce délai est variable selon les sources de financement.

Un planning prévisionnel des séances peut vous être proposé par votre formateur(trice) référent(e) au moment de l'inscription.



8) TARIF :

Voir les deux formules de bilans de compétences ou devis joint (ou commande adressée via moncompteformation.gouv.fr). Cette offre de formation est éligible au CPF* (*Compte Personnel de Formation).

LES DEUX FORMULES DE BILAN DE COMPETENCES

FORMULE KIMUA	FORMULE LORE
1 entretien préalable gratuit : analyse des besoins et co-construction du programme	
FORMULE KIMUA (18H) :	FORMULE LORE (24H)
<p>10H d’entretiens individuels soit</p> <p>Minimum 5 RDV de 2H</p> <p style="text-align: center;">+</p> <p>8H d’investigation, de recherche et de travail à distance</p> <p><i>Les entretiens personnalisés s’effectuent en cabinet (ou visioconférence) auxquels s’ajoutent 4 heures de formation à distance grâce au support méthodologique et au cahier d’exercices. Enfin la phase de conclusions permettra de co-construire la synthèse finale du bilan.</i></p> <p>-Les bilans de compétences sont réalisés par un(e) formateur(trice) en bilan de compétences</p> <p>-La durée du “bilan de compétences KIMUA” est en moyenne de 8 à 12 semaines à raison d’1 entretien tous les 15 jours.</p> <p>-carnet de suivi pour bilan de séance et synthèse finale d’ALDAZIA</p>	<p>16H d’entretiens individuels soit</p> <p>Minimum 8 RDV de 2H</p> <p style="text-align: center;">+</p> <p>8H d’investigation, de recherche et de travail à distance</p> <p><i>Les entretiens personnalisés s’effectuent en cabinet (ou visioconférence) auxquels s’ajoutent 4 heures de formation à distance grâce au support méthodologique et au cahier d’exercices. Enfin la phase de conclusions permettra de co-construire la synthèse finale du bilan.</i></p> <p>-Les bilans de compétences sont réalisés par un(e) formateur(trice) en bilan de compétences</p> <p>-La durée du “bilan de compétences LORE” est en moyenne de 12 à 16 semaines à raison d’1 entretien tous les 15 jours.</p> <p>-carnet de suivi pour bilan de séance et synthèse finale d’ALDAZIA</p>
1300€ TTC pour 18h de formation	1800€ TTC pour 24H de formation



9) LE FINANCEMENT DU BILAN DE COMPETENCES

PAR LE CPF:

Le bilan de compétences peut être financé dans le cadre du CPF (Compte Personnel de Formation) et est ainsi mobilisable pour les salariés du privé et les agents de la fonction publique. Pour les salariés du privé détenteurs de l'identité numérique, la demande se fait via l'application <https://www.moncompteformation.gouv.fr>

PAR LE PLAN DE DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES ET/OU OPERATEUR DE COMPETENCES (OPCO) :

Le bilan de compétences peut être financé par le plan de Développement des Compétences de votre employeur (entreprise, association, collectivités).

Vous pouvez bénéficier du financement intégral de la formation et réaliser votre bilan pendant le temps de travail. Le financement du bilan sera directement pris en charge par l'employeur ou par l'OPCO auquel il cotise.

Pour les indépendants, l'OPCO peut être sollicité.

PAR FRANCE TRAVAIL :

Le bilan de compétences peut être financé par l'AIF (Aide Individuelle de Formation) par le biais de France Travail pour les demandeurs d'emploi.

PAR AUTO-FINANCEMENT :

Le bilan de compétences peut être financé par un investissement ou apport personnel.

AUTRES SOURCES DE FINANCEMENT :

D'autres dispositifs sont possibles également pour le financement du bilan de compétences, notamment pour les personnes en situation de handicap.